Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BAINVILLE-SUR-MADON, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur Benoît SKLEPEK, maire.

<u>Présents</u>: Benoit SKLEPEK, Sylviane BALERET, Sébastien MOUGEL, Catherine LECLERE, Olivier PETIT, Laurence BASTIEN, Jean-Baptiste HERREYE, Muriel ROTH, Benjamin SUTTER, Audrey BAR-PEIGNIER, Joël DRON, Céline HENRY, Didier BATAILLARD, Liliane GARGAM, Claude GUIDAT

Absents excusés : Néant

<u>Secrétaires de séance</u>: Laurence BASTIEN – Benjamin SUTTER

<u>Procuration</u>: Néant

2020-12 INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L. 2123-24,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe le taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte PLUS DE 1000 habitants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (13 pour et 2 contre) décide, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- o Maire :: 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- o 1ère adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- o 2^{ème} adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- o 3^{ème} adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- o **4**ème **adjoint : 16.50** % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales. Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

(Article L.2123-20-1- III : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »

Arrondissement: NEUVES-MAISONS

Collectivité de : BAINVILLE-SUR-MADON

Population totale: 1409

Indemnités du maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction	Total brut mensuel en €uros
SKLEPEK Benoit	43 %	1672.44

Indemnités des adjoints :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1)	Total brut mensuel en €uros
1er adjoint:		
BALERET Sylviane	16.50	641.75
2 ^e adjoint :		
MOUGEL Sébastien	16.50	641.75
3° adjoint :		
LECLERE Catherine	16.50	641.75
4º adjoint :		
PETIT Olivier	16.50	641.75

2020-13 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Les membres du conseil municipal ont élu les personnes désignées ci-après pour constituer les différentes commissions municipales qui se composent chacune de six membres :

- <u>FINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>: Joël DRON, Laurence BASTIEN, Muriel CIQUET, Sébastien MOUGEL, Jean-Baptiste HERREYE, Didier BATAILLARD (12 POUR 3 CONTRE)
- <u>INFORMATIONS, COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE</u>: Benjamin SUTTER, Olivier PETIT, Sébastien MOUGEL, Audrey BAR-PEIGNIER, Sylviane BALERET, Didier BATAILLARD (14 POUR 1 CONTRE)
- <u>ANIMATIONS</u>, <u>AFFAIRES CULTURELLES</u>, <u>ASSOCIATIONS</u> <u>ET SPORT</u>: Olivier PETIT, Laurence BASTIEN, Benjamin SUTTER, Audrey BAR-PEIGNIER, Didier BATAILLARD (vote à l'unanimité)
- <u>SOLIDARITÉ, PERSONNES AGÉES ET GESTION DU CIMETIÈRE</u> : Joël DRON, Muriel CIQUET, Sylviane BALERET, Laurence BASTIEN, Liliane GARGAM (vote à l'unanimité)
- <u>URBANISME, TRAVAUX, SÉCURITÉ ET CIRCULATION</u>: Laurence BASTIEN, Jean-Baptiste HERREYE, Catherine LECLERE, Joël DRON, Didier BATAILLARD (vote à l'unanimité)
- <u>ÉCOLE</u>, <u>PÉRISCOLAIRE</u>, <u>CANTINE ET JEUNESSE</u>: Benjamin SUTTER, Sylvine BALERET, Audrey BAR-PEIGNIER, Céline HENRY, Muriel CIQUET, Liliane GARGAM (vote à l'unanimité)
- <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>, <u>BOIS</u>, <u>FORÊTS ET CHEMINS</u>: Benjamin SUTTER, Catherine LECLERE, Laurence BASTIEN, Céline HENRY, Didier BATAILLARD (vote à l'unanimité)

2020-14 DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Les membres du conseil municipal, à la majorité (14 POUR -1 ABSTENTION), donnent délégation à monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en ce qui concerne les attributions énumérées ci-après :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :
- ❖ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- ❖ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ❖ D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dont le montant ne dépasse pas 5000 euros ;
- ❖ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ❖ De prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres, pour une montant inférieur à un seuil de 40 000 euros HT ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2020-15 VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, à la majorité (14 POUR -1 CONTRE), décide que les taux d'imposition pour l'année 2020 seront les suivants :

Foncier bâti : 11,00 %
Foncier non-bâti : 28,00 %

Table des matières du conseil municipal du 29 juin 2020

2020-12 : Indemnités de fonctions du maire et des adjoints : 5.6 exercice des mandats locaux 2020-13 : Désignation des représentants aux commissions municipales : 5.3 désignation des représentants

2020-14 : Délégations au maire : 5.4 délégation de fonction

2020-15 : Vote des taux de fiscalité locale : 7.2.1 Vote des taux d'imposition

SKLEPEK Benoît	ROTH Muriel	
BALERET Sylviane	SUTTER Benjamin	
MOUGEL Sébastien	BAR-PEIGNIER Audrey	
LECLERE Catherine	DRON Joël	
PETIT Olivier	HENRY Céline	
BASTIEN Laurence	BATAILLARD Didier	
HERREYE Jean-Baptiste	GARGAM Liliane	
GUIDAT Claude		

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL